



Réunion de la communauté de pratique aquatique – région Ouest
Mercredi 4 février 2026 9 h 00

En mode virtuel (Teams)

ORDRE DU JOUR

Début : 9 :00

Nombre de participants : 36

1. Mot de bienvenue et vérification des présences

La réunion a débuté à 9 h 00 avec l'accueil des participants et la vérification des présences.

2. Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour du 4 février 2026 a été présenté et approuvé.

3. Nouvelles de l'AQLP

a. Renouvellement affiliation AQLP

- i. Le renouvellement est en cours.
- ii. Tous les membres sont invités à mettre à jour leur profil AQLP :
 - Durée : 1 minute
 - Action : cocher les cases selon les champs d'intérêt
 - Lien : [Espace privé AQLP](#)
- iii. AGA : 26 mars 2026 (virtuel) - Il faut être membre pour y participer
 1. Convocation envoyée le 9 février 2026

b. Lancement des programmes

- i. Colloque : St-Sauveur
- ii. Congrès : Drummondville
 1. Lancement de la programmation des deux événements le 11 février

c. Réseau AQLPro

- i. Formations disponibles : [Formations AQLPro](#)
- ii. Mentorat aquatique : [Mentorat AQLPro](#)
 - Création d'un Comité Relève pour valoriser le domaine aquatique
- iii. Causeries : [Causeries AQLPro](#)

d. Communauté de pratique régionale/provinciale

• Sondage sur les besoins et sujets à discuter :

1. [Formulaire CDP aquatique région Ouest](#) – **voir Annexe 1**
2. Projets CDP 2026 :

- Mise à jour du *Guide de conception et de modernisation des lieux de baignade pour une exploitation optimale*
- Création de contenu de formation MAPA :
 - Vélo aquatique
 - Niveau 2

4. Points des partenaires

a. Société de sauvetage – Guilaine Denis – **voir Annexe 2**

- i. Versements :
 - Versement #1 : reçu si convention signée
 - Versement #2 : si *Gestio* complété
 - Versement #3 : réédition de compte avant le 15 juin 2026
- ii. Phase 5 : enveloppe de 4 M\$
 - Aucune réponse reçue au 4 février 2026
 - Recommandation au gouvernement prévue d'ici le 6 février 2026
 - Lundi 9 février : la Société de sauvetage fera ses recommandations
 - Webinaire prévu (rapide)
- iii. Formulaire à remplir rapidement : *Planification Formations Printemps-Été 2026* (programme de gratuité)
- iv. Rendez-vous virtuel : [RENDEZ-VOUS VIRTUELS | Société de sauvetage du Québec](#)
 - Lab aquatique : outils pour les MN
 - Tableau de bord : outils pour les MN (chartes de décisions, aide flottante, etc.)
 - Nouvelle base de données pour résultats : à venir

Questions :

- a. Facturation : Autorisée depuis la Phase 4, nous pouvons facturer les candidats
 - i. Information ajoutée aux confirmations d'inscription :
 1. Gratuité de la formation
 2. Précision : modalités gouvernementales non encore confirmées, le candidat pourrait devoir payer une partie ou la totalité des frais
- b. Forme irrégulière → relancer coordo.services@sauvetage.qc.ca
- c. Partage de plans de cours et activités → à venir dans la nouvelle base de données
- d. Formation POSS : prévue ce printemps
- e. Carte bleue ou capture d'écran → à partir d'avril, carte virtuelle

b. Sauvetage sportif

- i. Absent
- c. **Fédération de natation du Québec**
 - i. Absent
- d. **Fédération de Water-Polo**
 - i. Absent

5. Points des fournisseurs

- a. **Aquam**
 - i. Absent

6. Tour de table et « Santé et sécurité au travail »

- **Sylvie Desgagnés** – Ville de Repentigny : - **voir Annexe 3**
 - **Repentigny** a reçu un courriel d'un comité de parents, adressé au maire appelé : *Modernisation du cadre réglementaire et suggestion constructive pour les sorties scolaires*
 - Charte d'accueil partagée à tous après validation
 - François Lépine : accompagnement de Repentigny sur ce dossier
 - SdeS peut accompagner d'autres piscines ciblées
- **Karen Sampson** – Mont-Tremblant :
 - Message au gestionnaire de plage : opposition entre RBC et CNESST
 - Si des gestionnaires sont intéressés à embarquer sur ce dossier avec elle, entrer en communication avec karen@karensampson.ca
 - Partage de l'information avec François Lépine

7. Formations activités physiques aquatiques (APA)

- Moniteur Activités physiques aquatiques – Niveau 1
 - Samedi 7 et dimanche 8 février, 8 h à 17 h, Brossard
 - Samedi 21 et dimanche 22 mars, 8 h 30 à 17 h, Saint-Bruno-de-Montarville

8. Vision Concertée de l'Univers Aquatique

- a. **Nathalie Doyon** – UdeM CEPSUM :
 - Difficulté à trouver un moniteur pour le programme jeunesse
 - Cours de natation artistique pour adultes et enfants : programme populaire
 - Camp été : spécialités natation artistique
 - Questions : nathalie.doyon.2@umontreal.ca
- b. **Laurent Jutras** – Ville de Mont-Royal :
 - i. Programme été « apprenti sauveteur »
 1. Gratuit, pour 10–12 ans et 13–16 ans
 2. Lettre de motivation requise
 3. Rôles : tests d'eau, participation aux pratiques de SN
 4. Uniforme fourni
 5. Questions : Laurent.Jutras@ville.mont-royal.qc.ca
- c. **Karen Sampson** – Mont-Tremblant :

- i. Aspirant sauveteur 12 ans+, niveaux Bronze
- ii. Gratuit, 2 pratiques/semaine, 1 h 30 par pratique
- iii. Journal de bord et ancienneté reconnue
- iv. Programme d'été offert en mode camp de jour
- v. Questions : karen@karensampson.ca

9. Varia

- a. **Gabriel Desrochers-Tasse** – Arrondissement St-Laurent :
 - Question : qui achète l'équipement pour les compétitions de natation
 - Réponse : certaines villes (ex. Saint-Eustache) achètent, entretiennent et installent
 - Contact : gabriel.desrochers-tasse@montreal.ca
- b. **Sylvie Desgagnés** – Ville de Repentigny :
 - i. Partage de logiciels pour inscriptions massives et gestion des loisirs
 - ii. Contact : desgagnes@repentigny.ca
- c. **Marie-Josée Auger** – Dollard-des-Ormeaux :
 - i. Entraîneurs de natation artistique non qualifié SN : *comment les autres centres fonctionnent?*
 - 1. Chapitre 5 Annexe 9 : respect des normes, certaines villes assument les coûts
 - 2. Article 436 : plan de surveillance adapté, évaluation des risques
 - ii. Réponses variées :
 - 1. Prix des locations incluent un sauveteur, charges additionnelles selon surveillance
 - 2. Ville fournit le SN, à ses frais
 - 3. Obligations des entraîneurs d'être SN
 - iii. Contact : mauger@DDO.qc.ca
- d. **Laurent Jutras** – Ville Mont-Royal:
 - i. Aide à la planification d'activités dirigées en période estivale : comment les centres divisent leurs activités entre les piscines extérieures et piscines intérieures?
 - ii. Réponses variées :
 - 1. Majorité des activités conservées à l'intérieur, mais 2 entraînements et 3 cours d'aqua forme en extérieur
 - iii. Contact : Laurent.Jutras@ville.mont-royal.qc.ca

10. Prochaines rencontres

- Informations à venir

11. Levée de l'assemblée

- La réunion a été levée à 10 h 55

Jonathan Perron

Secrétaire – Table thématique aquatique - Région Ouest

Id	Heure de début	Heure de fin	Adresse de messagerie	Nom	Quelles sont vos attentes lors des rencontres de la CDP aquatique Ouest	Est-ce qu'il y a des sujets que vous aimeriez discuter lors de ces rencontres?	Tout autre commentaire que vous aimeriez partager?
1	2026-02-04 09:25	2026-02-04 09:44	anonymous		Réseautage, à l'affût des nouveautés du domaine, partage de bon coups et leçons apprises	Je trouve que nos ordres du jour sont pertinent	Bravo et merci d'être là!
2	2026-02-04 10:57	2026-02-04 11:01	anonymous		Réseautage et obtention des coordonnées d'autres professionnels du milieu aquatique	réfléchir à de nouvelles idées de programmes et à la manière de motiver et d'encourager le personnel. Politiques et procédures.	Je ne sais peut-être pas où il se trouve, mais ce serait bien d'avoir un document avec tous les professionnels aquatiques de notre territoire, leur site internet, téléphone et adresse courriel
3	2026-02-04 09:30	2026-02-04 11:01	anonymous		Brisé l'isolement d'un métier spécialisé, réseautage, Brain storming, résolutions de problèmes vécu dans nos installations, partage de bonne idées	Je trouve, en tant que gestionnaire de petites installations majoritairement saisonnier ou encore réserver a un publique restreint, nous avons aussi des enjeux parelle aux enjeux des piscines municipales. Il serait souhaiter de fiare des points l'ordre du jour pour; Les plages Les installations a publique restreint (camping, hôtels, RPA, condos etc.) La nouvelle réglementation exige des mise a jour (surtout pour l'indication de la profondeur en plage) et j'apprécierais une espace de partage pour trouver des solutions et des bonnes pratiques Je me demande si les piscine a vagues, parc aquatiques ont un besoin similaire et je trouver que c'est le seul 'défaut' d'être sous la parapluie de l'AQLP est que ils y a des entreprises privés qui n'œuvre pas dans le municipal mais pourrait bénéficier de participer a au groupe comme la notre.	Voir ci haut K.)
4	2026-02-04 11:32	2026-02-04 11:37	anonymous		Échange d'informations actualisées concernant le milieu aquatique au Québec.	Nouvelles réglementations, protocoles, lois en vigueur, programmes de natation et mesures d'aide financière, et de points plus SST.	Très beau groupe, merci pour le partage.

Rencontre CDPA – Hiver 2026

ADMINISTRATION

RENDEZ-VOUS VIRTUELS

SUJET : [Le Lab Aquatique](#) : **Outils vos moniteurs pour exceller**

DESCRIPTION : Dès mars 2026, la Société de sauvetage lance **Le Lab Aquatique**, un service innovant conçu pour renforcer les compétences des moniteurs de natation. Offert directement dans vos centres aquatiques, cet atelier pratique s'intègre à vos entraînements d'équipe et propose des thèmes variés : de l'encadrement des adultes à l'utilisation ludique du matériel en cours. Chaque session inclut des outils concrets et de la documentation exclusive pour enrichir vos pratiques et dynamiser vos cours.

Joignez-vous à nous dans ce Rendez-vous virtuel afin d'en savoir davantage et connaître les modalités pour accueillir Le Lab Aquatique dans votre centre!

POUR QUI : Membres affiliés

DATE : 10 février 2026 de 11h45 à 12h30

Pour assister à la séance du 10 février : [Inscription](#)

SUJET : [Gérer une classe hétérogène en secourisme](#) : adapter son animation aux différents types d'apprenants

DESCRIPTION : Dans cet échange interactif, nous explorerons des stratégies concrètes pour animer efficacement un groupe hétérogène en secourisme. Nous verrons comment reconnaître les différents types d'apprenants, ajuster son approche pédagogique et maintenir une dynamique de classe positive, inclusive et sécuritaire. L'objectif est de transformer la diversité des profils en une force pour l'apprentissage et la participation.

POUR QUI : Moniteurs et Formateurs

DATE : 18 mars 2026 de 19h à 20h

Pour assister à la séance du 18 mars : [Inscription](#)

GRATUITÉ prochaines phases (M. Raynald Hawkins)

NAGER POUR LA VIE

Soyez à l'affût, de nouveaux outils seront disponibles dans les prochains mois dans la boîte à outils Nager pour la vie afin de mieux outiller les moniteurs de natation dans leur enseignement.

LEADERSHIP

Prochaine formation MSN et formateur

MSN à Donnacona, 19 mars (virtuel) et 4-5 avril en présentiel

Formateur à St-Jean-sur-Richelieu 23 (virtuel), 28-29 mars (présentiel).

PERFECTIONNEMENT

Dernière chance pour les formations de perfectionnement avant l'été !

Ne manquez pas l'opportunité de vous inscrire à nos formations spécialisées. Consultez notre calendrier et choisissez parmi les options suivantes :

- **Gestion aquatique**
- **Atelier Moniteur-Chef**
- **Atelier Sauveteur-Chef**
- **Auditeur en surveillance aquatique**
- **Opérateur piscine**
- **Qualité de l'eau** (aussi disponible en asynchrone)
- **SIMDUT** (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)

Inscriptions : <https://sauvetage.formationloisirsport.net/fr/catalog>

Informations : coordo.programmes@sauvetage.qc.ca

SAUVETAGE SECOURISME NAUTISME ÉDUCATION NATATION

VARIA

Nouveaux guides de la RBQ concernant le Code de sécurité et le Code construction : *Ces guides ont été rédigés en tenant compte de toutes les questions reçues. Merci à tous d'avoir contribué à leur élaboration.*

<https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/Document-explicatif-principaux-changements-nouveautees-lieux-baignade-code-securite.pdf>

Recommandations de AQLP / SdeS concernant le règlement **Qualité de l'eau** : Message de François Lépine : *«En décembre dernier, j'ai remis les recommandations pour la SdeS et l'AQLP. Le ministère a confirmé la réception et son intérêt pour les commentaires transmis. Louis-Philippe faisait partie du groupe de travail, je vais valider s'il fera la présentation.*

Mise à jour du Règlement sur les normes minimales de premiers secours : *nous sommes à étudier les modifications et l'implication sur nos programmes.*

OBJET : Une piscine bienveillante – Vie au Centre aquatique Jacques-Dupuis

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous transmettre vos réflexions concernant l'encadrement des groupes scolaires lors des activités dans les installations aquatiques de la Ville de Repentigny.

Votre démarche démontre une préoccupation sincère pour le bien-être, la sécurité, l'éducation et l'expérience positive des enfants. Ces préoccupations sont déjà au cœur des pratiques de la Division aquatique de la Ville de Repentigny.

Le Centre aquatique Jacques-Dupuis, en tant que partenaire de la Société de sauvetage, avance dans la même direction pour réaliser notre vision commune. Ensemble, nous poursuivons les mêmes objectifs : assurer la sécurité, soutenir l'apprentissage et promouvoir le bien-être des familles. Nos interventions s'appuient sur les valeurs ICARE (innovation, collaboration, accessibilité, rigueur et engagement) qui guident l'ensemble de nos actions. Ci-dessous, les précisions aux différents sujets soulevés dans votre communication.

1. Hygiène – Règles d'usage dans les piscines de la Ville de Repentigny

Les règles d'hygiène ne sont pas spécifiques aux groupes scolaires. Elles s'appliquent à tous les usagers et découlent directement des normes encadrant la qualité de l'eau et la sécurité dans les lieux de baignade.

Ces règles visent avant tout à protéger la santé de tous les baigneurs :

- Prendre une douche savonneuse avant d'entrer dans l'eau;
- Ne pas se baigner en cas de symptômes contagieux (diarrhée, lésions cutanées, etc.);
- Porter une tenue de baignade adaptée (le burkini est accepté);
- Porter un bonnet de bain;
- Les enfants de moins de 2 ans doivent porter une couche de baignade;
- Ne pas porter de souliers sur la promenade;
- Ne pas cracher, uriner ou se moucher dans l'eau;
- Ne pas apporter de nourriture ni de contenants en verre.

Ces règles contribuent directement à maintenir une eau de qualité et un environnement sain pour les enfants. Il est parfois nécessaire que certaines consignes soient formulées à la forme négative afin de signaler clairement un risque immédiat. Dans ces contextes, les règlements doivent demeurer clairs, universels et immédiatement applicables, ce qui limite la possibilité d'en adapter la formulation à une approche entièrement individualisée.

Cependant, le surveillant-sauveteur explique et illustre ces consignes à l'arrivée du groupe de manière positive et interactive afin que les enfants comprennent ce qu'ils doivent faire. Les accompagnateurs sont également invités à les préparer avant la visite, et les consignes sont rappelées dans le courriel de confirmation transmis lors de la réservation.

Ainsi, une règle peut être formulée au négatif tout en étant appliquée avec douceur, empathie et respect, comme le recommandent Neufeld et Maté. Ce n'est pas la tournure grammaticale qui détermine la bienveillance, mais la façon dont l'enfant est accompagné lorsqu'on la lui explique.

2. Sécurité - Pratiques d'accueil axées sur la prévention et la compréhension

À l'arrivée des groupes scolaires, les règlements ne sont pas simplement énumérés. Ils sont expliqués par des surveillants-sauveteurs certifiés par la Société de sauvetage du Québec. Cette formation met l'accent sur une attitude professionnelle, rassurante et bienveillante, ainsi que sur l'utilisation de consignes positives et faciles à comprendre pour les enfants.

Comme mentionné les règles sont présentées de manière interactive, par exemple :

- « Au bord de la piscine, on marche. Savez-vous pourquoi ? »
- « Combien d'amis peuvent être sur le tremplin en même temps ? »

Cette approche aide les enfants à comprendre les règles tout en profitant pleinement de leur temps de baignade. Chaque enfant est accueilli avec ses particularités. Toutefois, le rôle principal du surveillant-sauveteur demeure la prévention des noyades et des accidents, ce qui nécessite des consignes claires et uniformes.

3. Glissoire et tremplins

Les règles entourant l'utilisation de la glissoire et des tremplins proviennent du code de sécurité du lieu de baignade.

La glissoire

- Accessible lors des bains familiaux lorsque le nombre de sauveteurs le permet.

Les tremplins

- Accessibles selon des paramètres précis afin d'assurer la sécurité des usagers.

4. Les vestiaires : respect de la pudeur et organisation des groupes

Des mesures sont en place pour éviter les croisements entre la clientèle adulte et les groupes scolaires. Des vestiaires sont réservés aux groupes d'enfants et les accompagnateurs doivent être présents pour assurer la sécurité de leur groupe. En plus des règlements de la piscine, des règles d'usage sont affichées dans les vestiaires :

- Le flânage et les soins d'hygiène personnelle sont interdits;
- Les cellulaires et appareils photo sont interdits;
- La nudité complète lors des déplacements doit être évitée.

5. La relation avec nos sauveteurs - Un encadrement basé sur des normes reconnues.

Notre priorité demeure la prévention des accidents et la protection de tous les usagers, particulièrement dans un environnement comportant des risques. Certains règlements peuvent donc sembler stricts dans leur forme, mais ils répondent à cette responsabilité. De la même manière, nous travaillons effectivement le lien relationnel avec nos usagers et particulièrement les enfants.

Sachez que les sauveteurs qui veillent auprès les enfants et les familles sont formés à bien plus qu'appliquer des règles : ils apprennent d'abord à communiquer avec douceur et clarté. Dans leur formation, nous mettons l'accent sur le développement d'habiletés relationnelles qui permettent d'accompagner chaque usager de manière positive, même dans un contexte de sécurité.

Un autre volet essentiel porte sur la prévention. On y apprend à intervenir de façon adaptée, à observer, à guider et à éduquer les usagers pour éviter qu'une situation à risque ne survienne. Les sauveteurs sont donc formés non pas pour imposer des règles, mais pour les transmettre avec bienveillance en expliquant leur sens et leur intention. Ce sont ces gestes, ces mots et cette présence qui permettent d'assurer la sécurité tout en respectant le rythme et les besoins de chaque enfant.

Vos propositions ont alimenté notre réflexion. Votre charte a été partagée avec la Société de sauvetage, et nous travaillons actuellement avec le Service des communications afin d'améliorer la signalisation, notamment pour la rendre plus inclusive.

Enfin, la direction du Centre aquatique Jacques-Dupuis, en collaboration avec la Société de sauvetage, serait heureuse de vous rencontrer afin de vous présenter plus en détail nos pratiques. Il nous ferait également plaisir de vous accueillir pour une visite des installations.

Nous vous remercions à nouveau pour votre démarche. Ces échanges contribuent à faire évoluer nos pratiques, toujours dans le respect des normes qui assurent la sécurité et le bien-être des enfants.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie Desgagné, Cheffe de Division
Ville de Repentigny
450 470-3440, poste 3441

c. c. :

M. François Lépine, Direction des programmes et du développement des affaires, Société de sauvetage

Mme Linda Martins-Jorge, Coordination aux programmes, Société de sauvetage

Références :

- Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (Q-2, r.39)
- Encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique, Société de sauvetage
- Guide d'exploitation des piscines et autres bassins artificiels
- Code de sécurité – Chapitre IX : Lieux de baignade
- Guide explicatif du Chapitre IX – Lieux de baignade, Code de sécurité.